



**Le Colonel Rakotondrazaka Andriantsarafara, Directeur général, et Marcel Ramanantsoa, Coordonateur national de l'ATT**



L'Agence des transports terrestres (ATT) est un établissement public à vocation industrielle et commerciale, qui a été créée en 2007 afin d'œuvrer pour le renouvellement des structures et du système du transport terrestre à Madagascar.

Son action originelle se répartit sur sept axes :

\* Amélioration du cadre d'exploitation

\* Facilitation de l'accès aux textes réglementaires et Information et éducation des acteurs

- \* Renforcement du système de contrôle
  
- \* Développement du système d'exploitation des transports terrestres
  
- \* Renforcement des capacités des opérateurs et rajeunissement du parc du TPRV (Transport professionnel routier de voyageurs)
  
- \* Amélioration de l'organisation des examens de Permis de Conduire
  
- \* Développement de l'Agence des transports terrestres



Le rôle de l'ATT est donc, avant toute chose, celui de régularisation du secteur routier à Madagascar. Mais à cela, il fallait ajouter également l'application de la vérité des prix du carburant à la pompe.



En-deçà du bras de fer concernant l'entrée règlementée dans la Capitale des camions de gros tonnage, les premiers responsables ont révélé les tenants et aboutissants de l'octroi de subventions aux entreprises de transports privés malgaches. Le sujet est intéressant, dans la mesure où cela pourrait permettre de geler le prix du transport en commun, la vérité des prix indiquant que, d'ici peu, les carburants subiront une hausse, malgré une baisse ridicule, car n'ayant aucun impact sur le quotidien des Malgaches pataugeant littéralement dans l'eau et la boue. Rappelons que cette histoire de hausse des carburants est du ressort de l'OMH (Office malgache des hydrocarbures) sous tutelle du ministère auprès de la présidence, chargé des ressources stratégiques.



Ainsi, ce 4 avril 2015, au siège social de l'ATT (Agence des transports terrestres), les premiers responsables ont rencontré la presse. Il s'agit du colonel Rakotondrazaka Andriantsarafara, Directeur général, et Marcel Ramanantsoa, Coordonateur national.

Sous leurs directives, l'ATT entend renforcer ses capacités techniques pour faire face à ses missions dans ce rôle de régulateur du sous-secteur des transports terrestres. S'étant dotée de nouvelles capacités techniques, elle veut se moderniser pour améliorer les services offerts aux usagers.



 Agence des Transports Terrestres  
101, Av. d'Orléans  
Antananarivo 101  
Tél: (33) 03 20 32 34 44 - (33) 03 20 32 34 45

**TARATASY FLAZANA NY KAONTY "MOBILE BANKING"**  
**HANDEFASANA NY VOLA FANONERANA NY VIDIN-TSOLIKA AVY AMIN'NY FANJAKANA**

Izaho:

Anarana :  
Famangany :  
Adiresy :  
Laharana Telefanina :  
Tompon'ny Kara-paranom-pirenena laharana : nomena ny (daty)  
Tao :  
Tompon'ny fara laharana :  
Kaoperativa :  
coara :  An-drenivohitra "Urbaine" -  Manodina ny renivohitra "Suburbaine"  
Zotra/Ligasy :  
« Pirena/Terminus » :

da mifaza fa ny nijara fanonerana ny vidin-tsolika izay omen'ny Fanjakana Malagasy ahy,  
dia afa amin'ny kaonty :

ORANGE MONEY	032
ARTEL MONEY	033
MYVOLA	034

Nalao telo ..... androany faha  
Sona

**Fiche à remplir par les bénéficiaires pour recevoir leur compensation via opérateur téléphonique mobile**

Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures

Compensation des coûts des carburants pour les transporteurs urbains et suburbains face à l'application de la vérité de prix.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES

www.madagate.com

**Mise en oeuvre**

**Dates clés:**

2014	2015			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
		12/02/15	13/03/15	11/04/15

- Paiement compensation forfaitaire par Mobile banking
- Paiement compensation réelle (selon consommation) par Mobile Banking

04/03/15: Date limite du dépôt de dossier pour Antananarivo et Mahajanga  
 02/03/15 - 13/03/15: Réception des dossiers pour Antananarivo, Toamasina, Fianarantsoa, Toliara et Antsiranobe  
 01/04/15: Début d'utilisation des Cartes Professionnelles de transporteurs (CPT)

**Statistiques:**

7 000 transporteurs bénéficiaires	+ 3 700 000 usagers bénéficiaires
5 000 dossiers valides (30x jour)	3 350 paiements effectués (01/03/15 à 01/04/15)

**Règles de calcul de la compensation**

Compensation forfaitaire	Compensation réelle
PREF - PRIX DE RÉFÉRENCE (JUILLET 2014) PGP - PRIX À LA POMPE Vol - VOLUME FORFAITAIRE (30 litres/jour) Ex Compensation = (1 000 - 2840) x 30 litres x 30 jours = 128 000 Ar	PREF - PRIX DE RÉFÉRENCE PGP - PRIX À LA POMPE Vol - VOLUME CONSOMMÉ Ex Compensation = (2 850 Ar avant augmentation du 21 Juillet 2014 - 1987) x 100 Ex Compensation = (3 040 - 2 840) x 20 litres = 4 000 Ar

**Le mécanisme**

L'efficacité du système de compensation réside dans la mise en place de solutions simples, transparentes et automatisées des flux d'informations et de capitaux, notamment dans le déblocage de fonds. Le système doit traiter des données en privilégiant la traçabilité et la sécurité. Il s'adapte par rapport au prix à la pompe pour calculer la compensation. La compensation est calculée automatiquement en fonction de la différence du prix à la pompe et le prix de référence (juillet 2014).

objet de 7 000 transports, dans le cadre d'un budget de 750 000 000 ar par mois.

www.madagate.com

**Mode d'acquisition de la Carte Professionnelle de Transport (CPT):**

- 1** Ouvrir un compte mobile banking sur la puce du propriétaire du véhicule.  
Airtel Money  
M'Volo  
Orange Money
- 2** Ramener les documents suivants avec le numéro de téléphone du propriétaire à l'ATI:  
Photocopie de la carte grise  
Photocopie de la licence d'exploitant en cours de validité  
Photocopie de la Patente en cours de validité  
Photocopie de la CIN  
Lettre d'engagement
- 3** Récupérer la CPT au niveau de l'ATI.  
Une fois tous ces documents réunis et enregistrés auprès de l'ATI, chaque transporteur reçoit une « carte électronique » par véhicule.

**Mode d'utilisation de la CPT**

- 1** Approcher votre station.  
Galana  
Jazirana  
Orléans  
Tana
- 2** Valider les données composées sur le TPE (N° immatriculation du véhicule, montant du carburant à acheter).  
Sélectionner la CPT sur le TPE.  
Payer le montant du carburant.
- 3** Recevoir la compensation dans le compte mobile banking avant le paiement effectué par l'ATI.

Compensation du carburant le jour de votre voyage.

Jeannot Ramambazafy – Photos : Harilala Randrianarison